



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 688

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 688 intitulé : *Règlement décrétant l'application des chapitres III et IV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 13 mars 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier